

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 037 du 21 Avril 2016

L'an deux mil seize, le vingt-et-un avril à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 11 avril 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes P. TARD – D. LEVESQUE – V. HERMANT – M. GORGUET – F. DEHON -

MM. B. DE REU – A. CHAUSSOY – L. GABRELLE – J.-Ch. DERUE – E. BURDIAK – H. COPIN – M. FLAHAUT – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – Ch. DAMBRINE -

M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à M. D. TABARY

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. P. COLLE

Mme P. TARD, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme A.-M. BARBIER

M. J.-Ch. DERUE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.-J. COTTEL

M. J.-M. BLAISE, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGÉ

OBJET : Urbanisme - Attribution du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud-Artois au groupement VERDI INGENIERIE.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les termes de la délibération communautaire n°2015-056 du 11 juin 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur l'ensemble du périmètre de la collectivité.

Monsieur le Président expose ensuite la procédure de consultation organisée à partir du 16 janvier 2016 dans le cadre d'une procédure formalisée d'appel d'offres visant à désigner le cabinet d'ingénierie qui aurait la charge d'animer la réflexion communautaire et d'aider l'Intercommunalité à rédiger son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres et du procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 29 mars 2016 qui a décidé de retenir l'offre présentée par le groupement d'entreprises VERDI INGENIERIE, VERDI CONSEIL MIDI-AQUITAINE, EXALTA et BASSET-MACAGNO comme étant l'offre la mieux disante pour un montant total de prestations de 378 500 € HT (454 200,00 € TTC), offre de base et options 1 et 2 comprises et une durée d'études de 36 mois.

Monsieur le Président détaille la proposition de prestations qui se décompose de la façon suivante :

- Offre de base : 337 250,00 € HT (404 700,00 € TTC)
- Option n° 1 relative à l'élaboration du diagnostic agricole : 25 625,00 € HT (30 750,00 € TTC)
- Option n°2 relative à l'intégration du volet habitat et l'élaboration du Programme d'Orientations et d'Actions : 15 625,00 € HT (18 750,00 € TTC).

Après en voir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

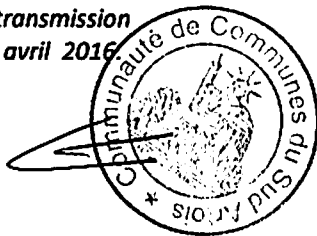
- d'approuver la procédure de consultation engagée dans le cadre d'une procédure formalisée en vue de la désignation d'un prestataire pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Sud-Artois ;
- d'approuver le marché passé avec le groupement d'étude mené par VERDI INGENIERIE ;
- d'approuver le prix de la prestation proposée, comprenant le marché principal ainsi que les options n°1 (diagnostic agricole) et n°2 (élaboration du Programme d'Orientations et d'Actions) pour un montant total de 378 500,00 € HT, soit 454 200,00 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer tous les documents relatifs à ce marché ;
- de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation d'ingénierie dans le cadre du budget général de la collectivité ;
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur l'ensemble des pièces de ce marché.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 21 avril 2016 et transmission en Préfecture le 21 avril 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 21 avril 2016 et transmission
en Préfecture le 21 avril 2016*

Le Président,



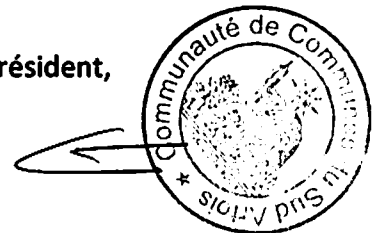
Jean-Jacques COTTEL

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

10 MAI 2016

ARRIVÉE

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL

2016-037 21/04/2016

Urbanisme – PLUI Marché Verdi Ingénierie